

Recueil Dalloz

> hebdomadaire
195^e année
20 juin 2019
n° 22 / 7823^e
pages 1217 à 1272

CHRONIQUE / Procédure pénale

L'assistance du majeur protégé placé en garde à vue,
encore un effort...

À propos de l'article 48 de la loi n° 2019-222 du 23 mars 2019

> *Véronique Tellier-Cayrol*

1241

ÉDITORIAL

1217 L'homme qui voulait breveter le langage, *Michel Vivant*

ACTUALITÉS

- 1221 Clause abusive (prêt en devise étrangère) : communication du taux de change applicable
- 1221 Clause abusive (prêt d'une entreprise à un salarié) : déséquilibre significatif
- 1223 Pratique commerciale déloyale (agressive) : décision à prendre en présence d'un coursier
- 1225 Servitude conventionnelle (vente d'un lot) : nullité et responsabilité du géomètre-expert
- 1228 Infraction routière (stationnement) : stationnement sur le trottoir d'une Autolib

POINTS DE VUE

- 1237 Les stratégies de lutte contre la piraterie des contenus culturels et sportifs, *Alexandra Bensamoun*
- 1239 Et si on se ré-intéressait au droit coopératif !, *David Hiez*

ÉTUDES ET COMMENTAIRES

- 1248 **Panorama** : Droit constitutionnel, *Émilie Debaets et Nathalie Jacquinet*
- 1259 **Notes** : Référendum d'initiative partagée sur ADP : une boîte de Pandore ?,
note sous Cons. const., 9 mai 2019, Jérôme Roux
- 1265 L'usufruit sur des œuvres d'art : le nu-propiétaire peut exiger que soit dressé un inventaire,
note sous Civ. 1^{re}, 6 mars 2019, Frédérique Julienne
- 1269 Réception tacite d'un lot avant achèvement de l'ensemble de l'ouvrage,
note sous Civ. 3^e, 30 janv. 2019, Jean-Patrice Storck

ENTRETIEN

- 1272 Pascale Salvage-Gerest - Amélioration du système de l'adoption :
principaux enjeux

DAJLOZ



Version numérique incluse*



321922



Recueil Dalloz

31/35, rue Froidevaux
75685 PARIS CEDEX 14
Tél. (Rédaction) 01 40 64 53 66
Fax 01 40 64 54 66
www.dalloz.fr - recueil@dalloz.fr

PRÉSIDENT,
DIRECTEUR DE LA PUBLICATION,
PHILIPPE DÉROCHE

CONSEIL SCIENTIFIQUE
Alain BÉNABENT, Pascale DEUMIER,
et Philippe MERLE

DIRECTRICE SCIENTIFIQUE
Bénédicte FAUVARQUE-COSSON

RÉDACTION

• DIRECTION

Alain LIENHARD (5403) Rédacteur en chef

• RÉDACTION

Laura CONSTANTIN (5370)

Maëlle HARSCOÛËT DE KERAVAL (5379)

• CHEFS DE RUBRIQUES

Banque - Crédit - Garantie : Valérie AVENA-ROBARDET

Concurrence - Distribution : Éric CHEVRIER

Contrat d'affaires : Xavier DELPECH

Contrat - Responsabilité - Assurance : Xavier DELPECH

Entreprise en difficulté : Alain LIENHARD

Fonds de commerce et commerçants : Yves ROUQUET

Société et marché financier : Alain LIENHARD

• ÉDITION - RÉALISATION

Secrétaires de rédaction :

Patricia ANDRY (5284)

Laurence BREUZÉ-DINNAT (5481)

Katy PERCHEREAU (5366)

Directeur artistique : Patrick VERDON

Rédacteur en chef technique : Raphaël HENRIQUES

1^{er} secrétaire de rédaction : Véronique THILL

Illustration couverture : Fanny BLEY-GUIBAL

Secrétaire de rédaction numérique : Carole ROBAN

ABONNEMENTS - RELATIONS CLIENTS

Abonnements : Yvette NAY, Directrice

80, avenue de la Marne - 92541 Montrouge Cedex

Fax : 01 41 48 47 92 - ventes@dalloz.fr

Relations clients : Ginette N'KOUA, Responsable

Tél. : 01 40 92 20 85

Service publicité : Myriam LACROIX, Responsable

Tél. : 01 40 92 69 66 - mlacroix@editions-legislatives.fr

Revue hebdomadaire (44 numéros par an)

Prix de l'abonnement : France : 645 € HT (658,55 € TTC)

Étranger : 711 € HT

Prix au numéro : 28,59 € TTC

ISSN 0034-1835 - N° CPPAP 1022 T 82206

JOUVE, 733 rue St Léonard BP 3

53101 Mayenne Cedex

Dépôt légal - Juin 2019

Éditions Dalloz

Société par actions simplifiée au capital de 3 956 040 €

Siège social : 31-35, rue Froidevaux Paris 14^e

RCS Paris 572 195 550

Siret 572 195 550 000 98

Code APE 5811Z

TVA FR 69 572 195 550

Société des Éditions Lefebvre Sarrut



Origine du papier : Portugal
Taux de fibres recyclées : 0 %
Prot : 0,08 kg/t

SOMMAIRE

ÉDITORIAL

Michel Vivant

1217

L'homme qui voulait
breveter le langage

ACTUALITÉS

1220

DROIT DES AFFAIRES

Commerce électronique

Nom de domaine (attribution) :
atteinte à la fonction essentielle
d'une marque, *Civ. 1^{er}, 5 juin 2019*

Consumation

Clause abusive (prêt en devise étrangère) :
communication du taux de change applicable,
CJUE 5 juin 2019

Clause abusive (prêt d'une entreprise à un sala-
rié) : déséquilibre significatif, *Civ. 1^{er}, 5 juin 2019*

Surendettement (caractérisation) : application
à la caution dirigeante de bonne foi,
Civ. 2^e, 6 juin 2019

Pratique commerciale déloyale (agressive) :
décision à prendre en présence d'un coursier,
CJUE 12 juin 2019

Entreprise en difficulté

Déclaration des créances (relevé de forclusion) :
validité d'une déclaration anticipée,
Bordeaux, 15 mai 2019

1225

DROIT CIVIL

Bien-Propriété

Servitude conventionnelle (vente d'un lot) :
nullité et responsabilité du géomètre-expert,
Civ. 3^e, 6 juin 2019

1225

DROIT IMMOBILIER

Bail

Bail rural (amélioration culturale) : nullité des
accords exonérant le bailleur, *Civ. 3^e, 6 juin 2019*

Bail d'habitation : encadrement des loyers
parisiens

Construction-Urbanisme

Permis de construire (défaut) : absence de murs
porteurs préexistants, *Crim. 12 juin 2019*

1227

DROIT INTERNATIONAL ET EUROPÉEN

Droit européen

Communication électronique : service de voix
sur internet vers des numéros de téléphone,
CJUE 5 juin 2019

1228

DROIT PÉNAL ET PROCÉDURE PÉNALE

Droit pénal

Infraction routière (stationnement) :
stationnement sur le trottoir d'une Autolib,
Crim. 5 juin 2019

Procédure pénale

Détention provisoire (prolongation) : comparu-
tion devant la cour d'assises, *Crim. 21 mai 2019*

1231

DROIT PUBLIC

Droit administratif

Étranger (rétention administrative) :
contrôle de la procédure par le juge judiciaire,
Civ. 1^{er}, 29 mai 2019

Contrat administratif (office du juge) : caractère
illicite d'une clause, *Civ. 1^{er}, 22 mai 2019*

1232

DROIT DU TRAVAIL ET SÉCURITÉ SOCIALE

Droit du travail

Transaction : mise en œuvre d'un accord
atypique ou d'un engagement unilatéral,
Soc. 5 juin 2019

Rupture conventionnelle (validité) :
assistance de l'employeur par un conseiller,
Soc. 5 juin 2019

Travail dissimulé (caractérisation) : mention
erronée sur le bulletin de travail, *Soc. 5 juin 2019*

Comité d'entreprise (travailleur handicapé) :
consultation sur une situation individuelle,
Soc. 5 juin 2019

1232

PROCÉDURE CIVILE ET VOIE D'EXÉCUTION

Procédure civile

Compétence européenne (régimes
matrimoniaux) : dissolution d'un partenariat
de fait, *CJUE 6 juin 2019*

Aide juridictionnelle (assignation à jour fixe) :
interruption du délai d'appel, *Civ. 2^e, 6 juin 2019*

Communication de pièces (bordereau) :
intimé n'ayant pas constitué avocat,
Civ. 2^e, 6 juin 2019

Appel civil (appel incident) : portée du défaut
d'intérêt sur la régularité de la saisine,
Civ. 2^e, 6 juin 2019

Appel civil (appel incident) : délai de significa-
tion de l'appel provoqué, *Civ. 2^e, 6 juin 2019*

Appel civil (effet dévolutif) : portée des
conclusions d'appel, *Civ. 2^e, 6 juin 2019*

Opposition (rétractation d'un jugement
par défaut) : action réservée au défendeur
défaillant, *Civ. 2^e, 6 juin 2019*

Profession juridique et judiciaire

Expert judiciaire (inscription sur la liste) :
date d'appréciation de la limite d'âge,
Civ. 2^e, 6 juin 2019

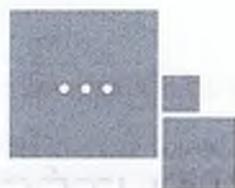
Avocat (consultation juridique) :
conditions des consultations gratuites
en mairie, *Civ. 1^{er}, 5 juin 2019*

Voie d'exécution

Saisie immobilière (adjudication) : délivrance
du bien à l'adjudicataire, *Civ. 2^e, 6 juin 2019*

Saisie des rémunérations (résistance abusive) :
compétence du tribunal d'instance,
Civ. 2^e, 6 juin 2019

Astreinte (liquidation) : office du juge saisi
quant au point de départ, *Civ. 2^e, 6 juin 2019*



POINTS DE VUE

1237

Les stratégies de lutte contre la piraterie des contenus culturels et sportifs
par Alexandra Bensamoun

1239

Et si on se ré-intéressait au droit coopératif !
par David Hiez



ÉTUDES ET COMMENTAIRES

CHRONIQUE

1241

L'assistance du majeur protégé placé en garde à vue, encore un effort... À propos de l'article 48 de la loi n° 2019-222 du 23 mars 2019
par Véronique Tellier-Cayrol

PANORAMA

1248

Droit constitutionnel
janvier 2018 – décembre 2018
par Émilie Debaets et Nathalie Jacquinot

NOTES

1259

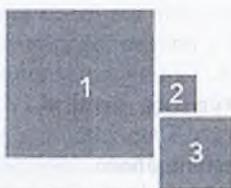
Référendum d'initiative partagée sur ADP : une boîte de Pandore ?, note sous *Cons. const.*, 9 mai 2019
par Jérôme Roux

1265

L'usufruit sur des œuvres d'art : le nu-proprétaire peut exiger que soit dressé un inventaire, note sous *Civ. 1^{re}*, 6 mars 2019
par Frédérique Julienne

1269

Réception tacite d'un lot avant achèvement de l'ensemble de l'ouvrage, note sous *Civ. 3^e*, 30 janv. 2019
par Jean-Patrice Storck



ENTRETIEN

1272

Pascale Salvage-Gerest
Amélioration du système de l'adoption : principaux enjeux

À L'ATTENTION DES AUTEURS

Les manuscrits envoyés pour publication au *Recueil Dalloz* donnent lieu à lecture et expertise systématiques soit par la rédaction de la revue, soit par des personnes qualifiées au choix de la rédaction. Les manuscrits doivent être expédiés par mail en fichier attaché (au format word si possible) à Alain Lienhard (a.lienhard@dalloz.fr), afin de pouvoir être rapidement transmis pour lecture et expertise. Les auteurs sont priés d'indiquer clairement leurs nom et adresse personnelle, ainsi que leurs titres ou fonctions professionnels, universitaires ou non. Les manuscrits acceptés pour publication le sont, conformément au contrat d'édition qui sera signé par l'auteur avant publication, à titre exclusif. L'auteur s'engage donc, en voyant son manuscrit

à la rédaction du *Recueil Dalloz*, à ne pas le soumettre à un autre périodique le temps de son expertise.

Les contraintes éditoriales (maxima) sont les suivantes :

- pour une chronique, 40000 signes (espaces et notes de bas de page comprises) ;
- pour un « Point de vue » ou un « Point sur... », 9500 signes (espaces comprises, sans notes de bas de page) ;
- pour une note de jurisprudence, 20000 signes (espaces et notes de bas de page comprises) ;
- pour un commentaire d'actualité (publication immédiate), 5500 signes (références entre parenthèses).



***Téléchargez sur votre smartphone et tablette, l'application gratuite Dalloz sous Android et iOS et connectez-vous à l'aide de vos identifiants personnels ou des identifiants qui vous ont été communiqués lors de votre abonnement ou de votre réabonnement.**

Retrouvez également votre revue numérique sur Dalloz-Revues.fr